

Fiche formation	AIPR – Niveau Opérateur	V3.0
-----------------	--------------------------------	------

Lieu de la formation :	Pertuis ou dans vos locaux en intra	Effectif :	12 participants maximum
Durée de la formation :	1 jour – 7 heures	Coût pédagogique :	150€ HT en inter Intra – nous consulter

Présentation

La formation **AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)** vise à préparer les professionnels du BTP et des travaux publics à intervenir en toute sécurité à proximité des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques.

Ce programme obligatoire est conçu pour sensibiliser les opérateurs aux risques liés aux interventions près des réseaux de gaz, d'électricité, d'eau, de télécommunication, et autres infrastructures de réseaux.

À l'issue de la formation, les participants sont capables de maîtriser les bonnes pratiques, comprendre la réglementation en vigueur et prévenir les incidents potentiels lors des travaux, garantissant ainsi la sécurité des équipes et la protection des infrastructures.

La formation **AIPR Opérateur** s'adresse spécifiquement aux professionnels exécutant les travaux à proximité des réseaux, comme les **conducteurs d'engins** et les **ouvriers de chantier**. Ce niveau d'autorisation, indispensable pour assurer la sécurité sur le terrain, leur permet de maîtriser les règles de sécurité essentielles, sans nécessiter l'expertise approfondie des niveaux supérieurs.

Public concerné

La formation **AIPR Opérateur** s'adresse aux travailleurs intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des conducteurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR.

Modalités d'inscription et de paiement

Inscription réalisable à tout moment, en nous contactant.
Un acompte, correspondant à 30% du montant de la facture, est nécessaire pour valider l'inscription.
Le solde sera versé avant le 1er jour de la formation.

Prérequis

Il est conseillé de maîtriser la langue française.

Méthodes pédagogiques

Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique. La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

Financements

VOLT Académie est certifié QUALIOP1 pour les actions de formation. La prise en charge financière de vos formations est donc possible.

La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran adapté, et de supports pour cours (tableau, story-board).



Programme

- **Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :**
 - Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.
 - Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).
 - Définitions – Glossaire.
- **La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)**
- **L'exécution des travaux**
 - Le marquage-piquetage.
 - La reconnaissance sur le terrain.
 - En cas de dommage, d'arrêt de chantier...
 - La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours).
 - Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents).
- **La structure et l'architecture des ouvrages**
 - Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants.
 - Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non.
- **Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.**



Objectifs

À l'issue de la formation, les participants connaîtront :

L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, leur rôle, leurs responsabilités, leurs obligations avant et pendant les travaux.
La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux),
Définitions et glossaire.
Les différents acteurs de la réforme DT – DICT.
L'exécution des travaux,
La cartographie, le marquage-piquetage,
La reconnaissance sur le terrain,
En cas de dommage, d'arrêt de chantier,
La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens,
Lecture des repérages et affleurants,
Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents).
La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours).

Documents délivrés en fin de formation

Avis après formation
Attestation de formation

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve de réussite à l'examen QCM officiel.

Mobilité réduite

Nos locaux ne nous permettant pas d'accueillir les personnes à mobilité réduite, nous les invitons à se rapprocher d'organismes tels que le l'AGEFIPH, LADAPT, le GRETA ou l'AFPA.